

Enclosure

See the last Paragraph

21491

Lettre écrite à Monsieur Pitt, traduite de l'Anglois.

MONSIEUR,

30 Decembre, 1798.

LA grande mesure fiscale que vous soumettez aujourd'hui au parlement, et qui triomphera de toute opposition, doit définitivement consolider la constitution politique de ce pays-ci, aussi bien que sa constitution financière. Elle découvre déjà aux autres états de l'Europe le seul système solide d'après lequel ils puissent calculer les moyens de résister à l'esprit d'égalité révolutionnaire, soutenu par des finances provenant d'une spoliation systématique et tendant à niveler les fortunes.

Cette mesure a été long-temps l'objet de mes méditations, je puis même ajouter, de mes travaux. L'état de détresse où se trouvoit le gouvernement du Bengale en 1785 m'obligea à rechercher jusque dans ses sources le système Indien des taxes composant le revenu, et celui du crédit public. J'ai découvert dans l'un et dans l'autre les causes réelles qui ont prévenu, dans l'Orient, une révolution populaire, et qui, employées convenablement, ne manqueraient pas de produire un pareil effet en Europe.

J'eus occasion de discuter ces matières, au printemps de 1790, avec l'Empereur Léopold, alors Grand Duc de Toscane. Ce prince si sage et si intelligent fut bientôt convaincu des dangers auxquels toute l'Europe étoit exposée par la révolution Française, armée des assignats hypothéqués sur des confiscations successives. Il prit ses mesures en conséquence, et ouvrant une correspondance amicale avec notre cour et avec celle de Berlin, il conclut la convention de Reichembach, et forma le plan de la grande union* qui devoit se discuter à Pilnitz en 1791.

L'objet de cette union étoit de mettre l'Europe à l'abri du pouvoir destructeur avec lequel elle est encore aux prises et des ravages duquel elle doit être délivrée, ou périr. Malheureusement, l'opposition qui fut élevée contre les vues continentales de notre gouvernement en 1791, nous empêcha d'adopter le projet réel de l'Empereur Léopold, et d'agir de concert avec lui pour le salut commun. La mort de ce prince et l'invasion de la France, amenée par l'adresse de l'impératrice et l'enthousiasme des émigrées, mit obstacle à l'achèvement de la confédération Germanique, et occasionna par la suite les malheurs de l'Europe. Ces malheurs auroient été universels et sans remèdes, sans le crédit public, la situation insulaire, et le patriotisme éclairé de la Grande Bretagne, qui a opposé une barrière à la violence de la phrénésie démocratique.

Il y auroit de l'injustice à ne pas reconnoître que c'est principalement à la première et grande mesure de 1792, que vous avez conçue, qu'est due la vigueur actuelle de notre crédit public, à cette mesure qui malgré l'accumulation de la dette nationale, pourvoit graduellement à son rachat. Celle que vous proposez aujourd'hui est encore plus salutaire; car ses effets seront aussi étendus que ceux de la guerre révolutionnaire. Ils atteindront les limites de l'empire de la propriété, en forçant tous les royaumes, les états, les propriétaires qui font partie de cet empire, à contribuer en raison de leurs forces et de leurs revenus à la sûreté générale, par égard pour leur propre salut. C'est alors, et alors seulement qu'on pourra regarder l'Europe comme dans un état de défense respectable.

Nous pouvons, sans doute, naturellement espérer et conjecturer, que la mission qui vient récemment d'être faite au continent,† est particulièrement dirigée vers la proposition d'une pareille ligue et des moyens de la former. En offrant à l'Europe son propre contingent, l'Angleterre négocie avec le double avantage d'offrir, à la fois, sa coopération et son exemple. Les cours et les peuples étrangers verront pour la première fois que la suprématie des richesses de la Grande Bretagne est dirigée vers le bien général et doit l'effectuer. L'excellente analyse qui est donnée dans le No. 8 du Mercure Britannique, du discours dans lequel le ministre présenta son plan au parlement, produira le meilleur effet dans l'étranger. Il n'y a plus qu'une chose à désirer, et c'est l'intention de vous communiquer mes idées à cet égard, qui m'engage, Monsieur, à m'adresser à vous.

Lorsque la mesure de finance, que vous présentez aujourd'hui, sera passée en loi, le ministre déclarera, j'espère, que le but de cette mesure étant non seulement de pourvoir aux dépenses de la guerre, mais aussi d'encourager, par cet exemple, d'autres états à coopérer à la défense commune par de pareils efforts; la sûreté générale sera considérée comme rétablie, du moment où la France renoncera, non seulement par des déclarations, mais de fait à son système actuel

* Les expressions du Mémoire de l'Empereur sont: " Un concert des conseils et des mesures, pour mettre des bornes aux extrémités dangereuses de la Révolution Française."

† Celle de Monsieur Thomas Grenville, à Berlin.

de spoliation extérieure, et que les puissances combinées, par égard pour leur sûreté générale et individuelle, ne peuvent consentir à traiter de la paix avant de voir effectuer un pareil changement. Car quel traité peut être considéré comme solide et permanent, aussi long-temps que les exactions arrachées aux états les plus foibles et les plus circonscrits de l'Europe formeront une portion du code financier de la France? Une pareille déclaration, faite d'une manière solennelle et explicite, éclaircira le véritable but de la guerre: sa cause et son objet seroient ainsi dépouillés de tout préjugé anti-populaire et de toute fausse interprétation. Les ministres de Vienne et de Berlin se verront engagés par les personnes mêmes qui plaident pour la paix, à contribuer, d'après une légitime proportion, à la défense commune de la propriété et de l'ordre de son empire.

Vous excuserez, Monsieur, ces avis de la part d'un homme qui a eu les moyens et la facilité, de connoître les vues des principaux cabinets du continent et de s'entretenir avec leurs ministres. Ces cours doivent se lier comme *parties intéressées à leur propre défense*, et non comme stipendiaires ou alliées, avant que nous puissions espérer de voir une suite d'opérations vigoureuses et couronnées de succès. Mais ce système, une fois bien compris et adopté, son exécution est assurée comme l'effet d'une cause établie. Il n'y a pas un ministre sur le continent qui risquât de s'exposer à la défiance et au ressentiment de son propre pays, en refusant de joindre le contingent raisonnablement fixé, de l'état qu'il administre, au système général de défense.

Vous avez peut-être oublié, Monsieur, au milieu des embarras et de la multitude des affaires, que je fus une fois autorisé à m'entretenir de ces matières, avec des personnages du plus haut rang, sur le continent. Feu Mr. Ewart* vous lut alors et vous communiqua le contenu de mes lettres: celles qu'il m'écrivit le 30 Mars et le 19 Avril 1791, après ses communications directes avec le cabinet, sont relatives à l'objet sur lequel j'ai l'honneur de m'entretenir actuellement avec vous. Le gouvernement Anglois a, dans le fait, adopté, dans le principe et le but de la mesure proposée aujourd'hui, le véritable esprit de l'union projetée au congrès de Pilnitz. Les souverains d'Autriche et de Prusse y assistèrent en personne, comme princes héréditaires, et ils se sont réciproquement engagés à remplir les engagements qui y furent pris.

La lettre du 9 Mai 1791, de Lord Elgin à Lord Grenville, prouve que l'Empereur désiroit que le Duc de Brunswick et un Prince Anglois eussent assisté à l'entrevue de Pilnitz. L'objet de ce désir étoit de mettre le succès de l'union projetée à l'abri des accidens auxquels la succession des Princes Régnaux, ou des changemens d'administration pouvoient exposer le système même de l'union. Ces faits sont d'un véritable intérêt à l'époque actuelle. Le Général Bishofswerder et le Comte Schulemburg étoient les personnes qui possédoient alors la confiance de S. M. Prussienne. Le Comte Marcolini étoit agent de l'Electeur de Saxe. Les seuls ministres que l'Empereur consulta, étoient le Baron Spielmann et le Marquis Manfredini. Lorsque la mesure actuelle aura passé, j'ai l'intention de faire passer à ces ministres respectifs ainsi qu'au Duc de Brunswick, un extrait de l'Acte du Parlement, et j'y joindrai mes propres idées à ce sujet, comme membre de ce parlement de la Grand Bretagne. Ces idées pourroient aider, je m'en flatte, et sur-tout ne pourront jamais nuire à la prospérité de votre administration, pour les succès de laquelle personne ne fait de vœux plus ardens que moi. C'est dans le but d'encourager ce grand système que j'ai long-temps fait des efforts pour réunir nos différens partis. J'ai particulièrement cherché à fixer l'attention de l'Héritier présomptif sur le seul plan, suivant moi, à assurer notre tranquillité intérieure, en fournissant en même temps des moyens de sûreté extérieure. Le bon sens de la nation veille sur ses intérêts et les connoît à fond; tandis que l'opposition s'est dissoute, ou est en contradiction avec elle-même. J'ai de bonnes raisons de croire que le Prince héréditaire de la Grande Bretagne désire aussi vraiment l'accomplissement de l'union projetée à Pilnitz, que les Princes d'Autriche et de Prusse le désiroient en 1791. La connoissance d'une circonstance aussi essentielle ne vous paroîtra sûrement pas indifférente au succès des négociations entamées aujourd'hui sur le continent.

Excusez, Monsieur, la longueur de cette lettre: elle est écrite par un homme qui est déterminé à n'accepter jamais aucune place, et à ne rechercher la faveur d'aucun ministre. Si vous désiriez, dans aucun temps, voir les lettres originales de Mr. Ewart, celles du Duc de Brunswick, du Général Bishofswerder ou du Marquis Manfredini, sur le sujet dont je viens d'avoir l'honneur de vous entretenir, je me rendrai avec plaisir auprès de vous, soit à Londres, soit à la campagne.

J'ai l'honneur d'être, &c. &c. &c.

J. MACPHERSON.

* Qui étoit ministre d'Angleterre à Berlin.